



AFRIQUE & CHINE

COOPERATION POUR LA DURABILITE

- 40 ACTIONS QUI FERONT LA DIFFERENCE -

Note d'information du WWF
aux autorités compétentes dans les pays d'Afrique et en Chine
dans le contexte du FOCAC

16 juillet 2012

UN OBJECTIF COMMUN DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'AFRIQUE ET LA CHINE

L'investissement pour un développement durable est indispensable pour la prospérité à long terme de l'Afrique et de la Chine, et le Forum sur la Coopération Sino-Africaine (FOCAC) est une plateforme considérable pour mobiliser de tels investissements. Établir des économies qui gèrent le capital naturel de manière responsable est essentiel, compte tenu des prévisions qui suggèrent que d'ici 2050 la population mondiale dépassera les 9 milliards (Forum économique mondial, 2011), et que l'humanité utilise déjà 50% de plus de ce que la Terre peut régénérer chaque année (WWF, 2012).

Le 12^e plan quinquennal de la Chine, présenté en mars 2011, expose le « développement écologique » du pays et a pour objectif de renforcer la stratégie « *Going Global* », encourageant les entreprises chinoises à investir à l'étranger. Une fois rassemblées, ces priorités offrent **l'opportunité de travailler en collaboration vers un but commun pour atteindre un développement durable** – un objectif également fixé dans la déclaration du FOCAC en 2009.

Sur la base de cette opportunité, cette Note d'information expose des propositions visant à contribuer aux préparations des autorités compétentes des pays d'Afrique et de Chine pour la 5^e Conférence ministérielle du FOCAC. L'objectif est d'aider à accélérer les engagements précédents du FOCAC, et de s'assurer que les considérations environnementales soulignent les opportunités de développement menées par la coopération sino-africaine.

Les propositions du WWF, accompagnées par 40 recommandations au FOCAC, couvrent les secteurs suivants :

❖ Extraction et utilisation des ressources naturelles

- Renforcer la responsabilité sociale et environnementale des entreprises chinoises investissant à l'étranger dans l'extraction de minéraux, particulièrement le pétrole et le gaz, et augmenter les investissements dans les industries renouvelables et à faibles émissions de carbone.
- Collaborer pour mettre un terme à l'extraction et au commerce illégaux et non-durables des ressources naturelles tels que le bois, le poisson, les plantes médicinales et les espèces sauvages et/ou leurs composants.
- Encourager un cadre entrepreneurial qui assure que les marchandises sont recueillies et commercialisées de façon responsable à la fois pour l'environnement et les communautés locales.

❖ Investissements et coopération financière

- Mettre en oeuvre de normes de « prêts verts » (ou sensibles aux impacts écologiques) pour les investissements à l'étranger.
- Contribuer aux Fonds de dotation (« trust funds ») pour la protection environnementale et le développement durable.
- Promouvoir le tourisme durable et l'écotourisme.

❖ Énergie propre

- Investir dans le potentiel énorme de l'Afrique pour une énergie renouvelable et dans des projets d'énergie propre qui donnent accès à l'énergie et réduisent la pauvreté énergétique.

EXTRACTION DES RESSOURCES NATURELLES

L'Afrique est dotée d'immenses richesses naturelles qui peuvent apporter une croissance économique et des bénéfices aux populations locales à travers le continent. En tant que partenaire commercial principal de l'Afrique, la Chine a un rôle important à jouer dans le développement durable du continent. Afin d'assurer le développement à long terme de l'Afrique, ainsi que le retour sur investissements de la Chine, il est essentiel que les ressources naturelles soient gérées au sein de cadres réglementaires sains, car une gestion non-durable entraînerait un épuisement des stocks, un accès réduit à l'alimentation et l'eau potable, des conflits, une pollution coûteuse et des impacts négatifs sur la santé.

❖ Responsabilité sociale et environnementale des entreprises

En 2008, 82% des exportations officielles de l'Afrique vers la Chine étaient des produits minéraux – y compris du pétrole et du gaz (Hurst, 2010). Les activités extractives sont socialement et écologiquement sensibles : en 2008, au niveau mondial, les externalités environnementales du secteur minier, particulièrement en termes de pollution de l'eau, s'élevaient à USD 200 milliards, un coût touchant plus durement les populations locales (UNEP FI et PRI, 2011).

La Chine a commencé à prendre en compte la durabilité de ses investissements étrangers. En 2009, par exemple, le Ministère du Commerce et l'Administration Forestière de l'État ont publié des directives volontaires pour les entreprises chinoises présentes à l'étranger dans le secteur forestier, première étape vers des normes internationale. Le **développement et la diffusion de directives similaires pour d'autres secteurs éco-sensibles, comme le pétrole et le gaz, le secteur minier, le développement d'infrastructures (particulièrement les barrages), l'agriculture et la pêche**, enrichiront les performances et réduiront les risques d'investissements.

WWF encourage également à aller plus loin et investir dans le développement d'alternatives au pétrole et au gaz avec des solutions à faibles émissions de carbone et renouvelables.

Encourager les investisseurs chinois à adopter des pratiques de responsabilité sociale et environnementale fortes, ainsi que les meilleures pratiques internationales contribuerait aux aspirations de développement durable de l'Afrique et faciliterait l'acceptation sociale

et politique des industries de la Chine¹. La conformité aux lois nationales et aux conventions internationales, comme celles appartenant aux aires protégées, sont une évidence, mais là où la législation nationale est faible, les entreprises chinoises devraient se conformer au moins aux normes nationales chinoises. C'est également dans l'intérêt de la Chine de fournir une assistance pour appuyer la durabilité de ces investissements, ainsi que promouvoir la Chine en tant qu'acteur international responsable.

❖ **Collaboration pour arrêter l'extraction et le commerce de ressources naturelles illégaux et non durables**

En 2009, l'exploitation illégale aurait coûté aux gouvernements USD 7 milliards de pertes de recettes (Haken, 2011), l'équivalent du PIB du Zimbabwe (Banque mondiale, 2011). Pour la Tanzanie uniquement, les recettes fiscales perdues dues aux opérations d'exploitation de bois illégales en 2004 étaient estimés entre USD 24 et 58 millions (Mercer *et. al.*, 2011). Ceci sans prendre en compte la perte de recettes des communautés et les dommages subis sur des bassins hydrologiques assurant des services critiques comme la rétention des sols, la filtration de l'eau et l'approvisionnement en eau pour boire, irriguer et fournir de l'hydroélectricité. Le poisson est également essentiel pour la subsistance locale, et le coût des opérations de pêche illégales pour les gouvernements en Afrique de l'Ouest a été estimé à USD 107 depuis les années 90 (Agnew *et. al.*, 2010).

Le FOCAC offre une plateforme pour **enrichir la coopération internationale afin d'éliminer les pratiques illégales et non-durables en matière de récolte, d'exploitation et de commerce d'espèces de flore et faune en danger, y inclus leur composantes et produits dérivés, comme l'ivoire des éléphants**. Ceci peut être atteint via un soutien accru dans l'application de la loi, la bonne gouvernance et la surveillance des principaux indicateurs d'impact. De plus, la Chine pourrait enrichir ses engagements internationaux pour la protection de la faune en renforçant et en appliquant des contrôles réglementaires pour son marché de consommation, ainsi qu'en encourageant ses représentations diplomatiques à informer les ressortissants chinois des risques associés au trafic illégal d'espèces sauvages. Un renforcement de la capacité sur le terrain augmentera la prise de conscience des lois nationales, des accords internationaux, tel que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), les mesures d'application de la Convention sur la diversité biologique (CBD), ainsi que des organisations régionales de gestion des pêches (RFMO – « *Regional Fisheries Management Organisations* »).

¹ Les normes de référence pour la performance environnementale et sociale sont celles définies par la Société financière internationale (IFC) et l'Initiative de transparence des industries extractives (EITI) de la Banque mondiale. L'EITI a été adoptée par 6 pays africains (EITI, 2011) et a été soutenu par la Chine lors des résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU et de la Déclaration de Pittsburgh du G20. Dans un autre secteur, le processus de Kimberley veille à ce que les diamants sont recueillis de manière responsable et ne proviennent pas de zones de conflit.

❖ **Marchandises durables**

L'extraction légale peut elle-même mener à la surexploitation des ressources naturelles, de l'alimentation, des produits thérapeutiques, des écosystèmes marins et d'eaux douces, et causer une insécurité de l'approvisionnement et avoir des impacts négatifs. Le FOCAC offre l'opportunité de promouvoir un environnement dans lequel les **investisseurs engagés dans le commerce de marchandises alimentaires et de fibres (par exemple le bois et le coton) depuis l'Afrique vers la Chine s'assurent que ces dernières sont recueillies et commercialisées de façon socialement et écologiquement responsable**. Les mesures incitatives pour un commerce de marchandises certifiées et produites naturellement, conformes à des normes sociales, économiques et environnementales élevées, peuvent améliorer la responsabilité dans la fourniture, contribuer au développement des marchés de produits durables et enfin en faire bénéficier les communautés, les producteurs et les consommateurs.

Des exemples de systèmes de certification multipartites rigoureux incluent :

- Le Conseil pour la bonne gestion des forêts (*Forest Stewardship Council, FSC*) pour un bois et des produits forestiers durables
- Le Conseil pour la bonne gestion des mers (*Marine Stewardship Council, MSC*) pour la pêche sauvage
- Le Conseil pour la gestion de l'aquaculture (*Aquaculture Stewardship Council, ASC*) pour la pêche d'élevage
- La table ronde pour l'huile de palme durable (*Roundtable on Sustainable Palm Oil, RSPO*)
- La table ronde pour les biocarburants durables (*Roundtable on Sustainable Biofuels, RSB*)
- L'initiative pour rendre la production mondiale de coton meilleure (*Better Cotton Initiative, BCI*)
- La norme FairWild (*FairWild Standard*) pour les plantes médicinales et aromatiques sauvages.

INVESTISSEMENTS ET COOPERATION FINANCIERE

Il est essentiel que la consultation, associée aux considérations environnementales et sociales, étaye toutes les étapes du développement des projets, car le développement africain à long terme dépend de l'efficacité d'utilisation du terrain, de la sécurité de l'eau et de l'alimentation, ainsi que la résistance aux changements climatiques.

❖ « Prêts verts »

À la Conférence ministérielle du FOCAC en 2009, la Chine a mobilisé USD 10 milliards sous forme de prêts préférentiels pour le développement d'infrastructures indispensables dans les pays africains

(FOCAC, 2009). Le secteur financier est central dans la mise en application de ces engagements, car ce montant sera acheminé vers les banques publiques chinoises et sera ajouté aux autres investissements publics et privés dans des projets d'extraction et de fabrication. Ce sont des investissements à long terme qui influencent les opportunités de développement pour les générations futures.

Un engagement pour la mise en oeuvre des lignes directrices de prêt verts délivrés par la Commission chinoise de réglementation bancaire en février 2012 pour les investissements soutenus par la Chine en Afrique, permettrait de réduire de manière significative les risques financiers par la diminution des risques sociaux et environnementaux associés, tout en apportant des bénéfices à l'environnement et aux économies africaines. Sur la base de ces lignes directrices, les banques s'engageraient à adopter les meilleures pratiques internationales pour les projets à l'étranger, ainsi qu'à identifier, évaluer, surveiller, contrôler et atténuer de manière efficace les risques environnementaux et sociaux, et de divulguer les renseignements exigés par les lois et les règlements.

De plus, les pays africains et la Chine pourraient coopérer sur **l'échange de professionnels qualifiés** afin de s'assurer qu'une expertise environnementale appropriée est disponible pour entreprendre les Évaluations d'impact environnemental (EIA) et les Évaluations environnementales stratégiques (SEAs), fondées sur une consultation multipartite transparente et saine.

❖ **Fonds fiduciaires (« *trust funds* ») pour la conservation**

La Chine a l'opportunité de contribuer directement à la conservation de la nature et au développement durable en Afrique à travers les Fonds fiduciaires pour la conservation, qui permettent d'apporter un financement durable pour la gestion des aires protégées et le développement durable. Etant donné que les communautés locales les plus pauvres sont les plus dépendantes en termes de ressources naturelles, une bonne gestion de l'environnement a des impacts plus directs sur leurs modes de vie, et l'investissement dans la protection environnementale peut représenter le pilier d'une stratégie forte dans la réduction de la pauvreté. Les fonds fiduciaires (fonds de dotation, ou fonds d'amortissement, etc.) sont des mécanismes de financement durable qui permettent de générer des revenus par le placement du capital ou l'amenuisement de ce dernier, ou à travers d'échanges de dettes bilatérales² et de dons multilatéraux, ainsi que par des subventions gouvernementales, de fondations, d'organisations à but non lucratif, d'individus, et d'activités génératrices de revenus.

Les fonds générés sont utilisés pour établir (ou élargir) de zones protégées, développer des capacités de gestion de parcs, promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles et impliquer les communautés locales dans cette gestion. En 2008, il existait 22 Fonds fiduciaires pour la

² Un échange « dette contre nature » est un arrangement par lequel un pays en développement en dette entreprend, en échange de l'annulation d'une partie de sa dette étrangère, d'établir des fonds de devise locaux visant à être utilisés pour financer un programme de conservation (OECD, 2011).

conservation dans 16 pays d'Afrique (Botswana, Cameroun, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Madagascar, Mauritanie, Malawi, Mozambique, République du Congo, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud, Tanzanie et Ouganda). En contribuant à ces fonds, la Chine contribuerait à l'allègement de la pauvreté, aiderait à déterminer des cibles de conservation mondiales (des « biens publics mondiaux »), rehausserait encore plus son image internationale en tant qu'acteur responsable et ouvrirait de nouvelles opportunités pour les échanges professionnels (par exemple à travers des échanges de personnels, etc.) et le développement de capacités pour la conservation environnementale en Afrique et en Chine.

❖ **Tourisme durable**

En 2009, le FOCAC reconnaît que le développement du tourisme est un moyen efficace de promouvoir la croissance économique et les échanges culturels. La valeur de l'industrie du tourisme d'Afrique du Sud, fondée en grande partie sur les espèces sauvages, a été estimée à USD 8 milliards en 2010 (Département du tourisme, République d'Afrique du Sud, 2011) et le total des activités de rendements économiques associés avec le Delta de l'Okavango est estimé à plus de USD 145 millions, ou environ 2,6% du PIB du Botswana (SCBD, 2010). Tandis que la Chine s'engage à soutenir les investissements dans le secteur du tourisme en Afrique, il est crucial que ces **investissements se concentrent sur des principes de durabilité et sur des approches éco-touristiques**, afin de promouvoir le développement des communautés locales et protéger le capital naturel et l'industrie du tourisme à long terme.

ÉNERGIE PROPRE

À ce jour, les économies et les entreprises africaines sont entravées par des coupures de courant récurrentes en raison de mauvaises infrastructures énergétiques, limitant leur potentiel ; aussi, il est estimé qu'environ 60% des Africains ont peu ou pas d'accès à l'électricité (OFID, 2008). L'accès à des services abordables et fiables d'énergie propre est essentiel pour le développement humain et économique. Ceci peut être atteint par l'utilisation d'une énergie propre (éolienne, solaire, géothermie, énergie marine, micro-hydroélectricité et formes durables de biomasse). La Chine peut partager son expérience positive de fournisseur d'énergie renouvelable aux communautés rurales et devenir rapidement un leader dans la fabrication d'équipements énergétiques renouvelables³.

³ Le rapport énergétique de WWF soutient l'objectif visant à atteindre 100% d'énergies renouvelables dans le monde d'ici 2050.

❖ **Réduction de la pauvreté énergétique à travers des projets énergétiques propres**

En développant l'acquis de la 4^e Conférence ministérielle du FOCAC en 2009, durant laquelle la Chine s'est engagé à mener 100 projets d'approvisionnement en eau et en énergie propre dans les pays africains (FOCAC, 2009), l'Afrique et la Chine ont l'opportunité d'accélérer et approfondir leur partenariat. Un engagement à **réduire la pauvreté énergétique à l'aide d'installations pour l'accès aux énergies propres non-reliées aux réseaux principaux, à coûts faibles** soutiendra la croissance économique et la création d'emplois, sauvera des millions de vies, et contribuera également à la protection des forêts naturelles et d'importants bassins versants en Afrique.

Aujourd'hui, 65% des Africains dépendent de la biomasse traditionnelle résultant de la combustion du bois et de résidus animaux (OFID, 2008). Cette pratique est inefficace et hautement polluante et 1,6 millions de vies sont affectées chaque année dans le monde à cause de la pollution intérieure (plus du double des victimes du paludisme ; Organisation mondiale de la santé, 2011 ; 2010). L'utilisation de la biomasse traditionnelle contribue de manière incontestable à la déforestation et la dégradation des forêts et les particules de charbon (carbone noir) libérées dans l'atmosphère contribuent à la pollution et aux changements climatiques.

La solution peut se trouver dans la coopération et l'augmentation d'investissements pour la production et la diffusion de cuisinières à bois, de chauffe-eau solaires, de digesteurs de biogaz communautaires associés à des produits agroforestiers à multi-usages. Inspiré par le développement de la Chine dans les années 80 et 90, lorsque l'aide et les investissements étrangers étaient utilisés pour acquérir le savoir-faire et la technologie, **les entreprises chinoises en Afrique pourraient mettre en place des « joint ventures » sino-africaines pour l'installation et pour la fabrication d'énergies renouvelables**, contribuant à l'accès à l'énergie et à la création d'emplois.

De nos jours, le secteur des énergies renouvelables emploie 3,5 millions de personnes dans le monde (UNEP, 2008), dont la moitié en Chine (UNEP, 2009), comparé à un taux d'emploi en baisse dans les industries de combustible fossile (UNEP, 2008). La Chine a fourni avec succès une énergie renouvelable à plusieurs communautés rurales et aujourd'hui, en tant que leader mondial dans la fabrication de composants énergétiques renouvelables, elle pourrait partager ses connaissances technologiques et industrielles pour atteindre un développement à faible émission de carbone et dessiner un avenir plus apte à résister aux changements climatiques en Afrique.

40 ACTIONS QUI FERONT LA DIFFÉRENCE

WWF recommande les engagements suivants pour la Conférence ministérielle du FOCAC de 2012 :

❖ **Économie verte**

1. Les investissements chinois dans les pays africains ont pour objectif de développer des économies vertes, promouvoir les technologies propres et garantir l'approvisionnement en eau potable, en alimentation et en énergie propre pour tous.
2. La Chine propose de fournir aux pays africains un support technique pour la planification macro-économique afin de développer des économies vertes et de créer des marchés durables. La Chine et les pays africains conviennent de travailler ensemble afin d'intégrer dans la planification l'évaluation des services écosystémiques, en utilisant entre autres d'indicateurs d'économie verte.
3. Les pays africains partageront avec la Chine l'expertise en gestion des écosystèmes et du capital naturel car ceux-ci sont à la base du développement durable.
4. La Chine et les pays africains conviennent de promouvoir l'échange de connaissances sur l'économie verte par la création d'un centre d'expertise en développement et environnement. Le centre analysera les meilleures pratiques et innovations technologiques et les partagera lors d'un événement annuel réunissant la communauté internationale.

❖ **Investissements durables**

5. Les banques chinoises (particulièrement Ex-Im Bank) appliqueront les « Lignes directrices pour le crédit vert » (*Green Credit Guidelines*) émise par la Commission de régulation bancaire de Chine en février 2012, afin de réduire les risques et maximiser les bénéfices d'accords de financements. La Chine organisera des formations sur ces lignes directrices pour toutes les branches des banques chinoises déployées en Afrique.
6. La Chine et les pays africains encourageront les partenariats stratégiques entre institutions financières afin de promouvoir les politiques de « crédit vert » ainsi que l'échange de connaissances sur ce sujet.
7. La Chine propose d'établir des instruments de microcrédit pouvant atteindre 300 millions de yuans pour les petites entreprises africaines travaillant dans les services environnementaux, l'énergie propre et pour les projets agricoles prenant en compte l'environnement et le développement.
8. La Chine et les pays africains conviennent que les Évaluations environnementales stratégiques constituent la base de toute décision relative aux infrastructures et autres investissements à

grande échelle. Le développement des infrastructures sera mené par « grappes » afin de permettre aux régions africaines de croître de manière durable. Ceci impliquera une planification complète (par ex. : pas uniquement la construction d'un pont, mais également les routes y menant), ainsi que les évaluations sociales et environnementales, avec une attention spécifique portée aux modes de subsistance, aux espèces vulnérables et aux habitats locaux.

9. Lorsqu'elle soutiendra des projets hydroélectriques, la Chine appliquera le Protocole d'évaluation de la durabilité hydroélectrique établi par l'Association internationale de l'hydroélectricité, afin d'évaluer leur durabilité sociale et environnementale. De nouveaux projets hydroélectriques avec des facteurs à charge élevée seront complétés par des projets d'énergie renouvelable (par ex. : l'énergie éolienne et solaire) car ces derniers bénéficieront de la connectivité en réseau des centrales hydrauliques.
10. Les Zones économiques spéciales établies dans les pays africains appliqueront les meilleures normes et technologies environnementales, en s'assurant de la consultation des populations locales.

❖ **Extraction responsable des ressources naturelles**

11. La Chine et les pays africains conviennent de promouvoir un dialogue afin de développer des cadres réglementaires solides et complètes qui régissent les industries extractives, avec une attention particulière à la protection de l'environnement, les conditions sociales et le développement des communautés locales.
12. La Chine encouragera les entreprises chinoises en Afrique à adopter le « Guide de la gestion et de l'utilisation durable des forêts à l'étranger par les entreprises chinoises » (*Guide on Sustainable Overseas Forests Management and Utilization by Chinese Enterprises*) publié par le Ministère du Commerce et l'Administration forestière de l'État en 2009. La Chine publiera de nouvelles directives pour les entreprises travaillant dans des industries sensibles du point de vue de l'environnement telles que l'extraction des ressources naturelles (exploitations pétrolière, gazifière, minière), les infrastructures, l'agriculture et la pêche.
13. La Chine encouragera des Évaluations environnementales stratégiques de qualité et des Évaluations de l'impact environnemental des activités d'extraction en fournissant des compétences et formations techniques dans 100 projets pilotes sur demande des gouvernements africains.
14. La Chine et les pays africains reconnaissent l'importance et la valeur environnementale et sociale des zones naturelles et conviennent de ne pas entreprendre des activités extractives au sein des parcs nationaux, des Sites du Patrimoine Mondial, des zones protégées et autres corridors importants de la faune sur le territoire africain.
15. Les pays africains proposent d'aider les entreprises de sylviculture et d'exploitation minière à améliorer la gestion de la faune à l'intérieur et autour des concessions ou des sites de travail.

16. Les pays africains et la Chine conviennent de promouvoir des partenariats pour que les pays d'origine bénéficient de la valeur ajoutée des ressources naturelles ; ceci encouragera l'emploi, l'établissement de marchés, la création d'opportunités économiques et de bonnes conditions de vie en Afrique.
17. La Chine et les pays africains conviennent sur une politique de tolérance zéro sur l'exploitation illégale des forêts et s'engagent à mettre en place des mesures strictes pour arrêter de telles pratiques. La Chine propose de soutenir 20 projets pilotes sur la transparence du commerce du bois et la gestion durable des forêts. La Chine établira une traçabilité de tout le bois entrant sur le territoire, au moyen d'un système solide de vérification concernant la légalité et la durabilité de l'origine.
18. La Chine et les pays africains conviennent d'accorder un traitement préférentiel aux produits et marchandises certifiés sous des procédures rigoureuses et à multiples parties prenantes. La Chine et les pays africains conviennent d'organiser une conférence annuelle pour les entreprises cherchant à appliquer des normes de durabilité de haute qualité et atteindre une certification environnementale, afin de partager l'expérience avec praticiens, entreprises et communautés. La Chine propose de contribuer au renforcement des programmes de certification de durabilité en établissant et en finançant 20 projets pilotes d'exploitation forestière durable et 10 sur l'huile de palme répondant aux normes de qualités internationales, telles que le FSC (Forest Stewardship Council) et le RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil).

❖ **Énergie propre**

19. Pour chaque million de yuan investi dans les pays africains, la Chine co-investira avec les pays africains 4 kilowatts (kW) en équipement d'approvisionnement en électricité renouvelable (par ex : l'énergie éolienne ou solaire). Puisque le développement économique en Afrique entraînera une demande croissante en services énergétiques, il est important d'investir dans une énergie propre avec un objectif de 40 gigawatt (GW) de nouvelle capacité de production électrique renouvelable d'ici 2018. L'investissement en énergie propre en Afrique renforcera la position de la Chine en tant que fournisseur de systèmes énergétiques propres et rendra le développement industriel du continent africain moins dépendant en combustibles fossiles. La Chine contribuera également à l'emploi et au développement de compétences techniques en formant 1 000 opérateurs locaux et en établissant la production de systèmes énergétiques propres en Afrique.
20. La Chine propose de soutenir 100 communautés dans le développement de projets de financements luttant contre les émissions de carbone, tels que les cuisinières à haut rendement énergétique et les générateurs à biocombustibles certifiés *Gold Standard* ou autre mesure de qualité équivalente. Le *Gold Standard* est reconnu à l'échelle internationale comme le meilleur outil de certification de la qualité des projets d'énergie renouvelable et de

compensation du carbone; il s'assure que les projets réduisent de manière permanente les gaz à effets de serre et que les bénéfices du développement durable apportés aux communautés locales sont mesurés, rapportés et vérifiés.

21. La Chine propose de soutenir les pays africains dans leur transition vers des solutions énergétiques rurales propres. Plus spécifiquement, la Chine propose d'aider les pays africains dans l'accès à l'énergie propre, l'amélioration de la santé et la réduction de la déforestation liée à l'utilisation de charbon via un « programme panafricain d'éclairage solaire et de fourneaux de cuisine propres ». La Chine et l'Afrique ont pour objectif le lancement de 50 millions de systèmes d'éclairage solaire et de fourneaux de cuisine propres d'ici 2018 (ceci inclut l'équipement de cuisine solaire, les usines de production de biogaz à petite échelle et les chauffe-eau solaires).
22. La Chine et les pays africains conviennent de promouvoir les meilleures technologies propres dans les produits et processus apportés en Afrique afin d'aider l'Afrique à progresser vers un système énergétique efficace.
23. Les pays africains et la Chine conviennent sur la mise en place d'un partenariat stratégique de Recherche et Développement (R&D) entre les scientifiques et les experts en Sciences, technologie et innovation (STI). Ceci afin de comprendre et utiliser pleinement le potentiel d'énergie propre, ainsi que renforcer les capacités et le partage des connaissances entre les scientifiques chinois et africains et les institutions africaines de développement.
24. La Chine et les pays africains coopéreront pour développer bâtiments dont la consommation énergétique est proche de zéro (établissements étant presque autosuffisants en termes de production énergétique) pour que ceci devienne la norme d'ici 2025. La coopération inclura des projets de démonstration, des programmes d'étiquetage et des codes de construction.
25. La Chine et les pays africains coopéreront afin de développer une capacité de production locale pour que le marché dans les pays africains sera dominé par les deux roues électriques à partir de 2015 et il y aura une portion importante de voitures électriques d'ici 2020. La Chine se positionne sur le segment des véhicules électriques et la transition vers les transports électriques est essentielle dans le passage à des systèmes d'énergie et de transport propres en Afrique.
26. La Chine et les pays africains conviennent de coopérer au développement d'un système d'assurance pour les investissements en énergies propres en Afrique.

❖ **Agriculture et pêche durables**

27. La Chine et les pays africains travailleront conjointement à la promotion d'un secteur agricole durable et autosuffisant, garantissant en premier lieu l'approvisionnement alimentaire des populations locales.

28. La Chine et les pays africains conviennent de coopérer au développement d'une agriculture durable en mettant en place 100 projets d'agriculture durable en Afrique, en encourageant les échanges techniques entre experts et en élaborant un programme de certification rigoureux, transparent et à parties prenantes multiples pour une agriculture durable.
29. La Chine et les pays africains conviennent une politique de tolérance zéro sur la pêche illégale. Afin de protéger les stocks de poissons et d'assurer une rentabilité à long terme du secteur, la Chine propose de soutenir les pays africains dans la protection de leur environnement marin, la réduction des pertes en termes de biodiversité et la protection des espèces en voie de disparition, telles que les requins. Plus particulièrement, la Chine propose de soutenir 30 projets d'évaluation des stocks, de surveillance et de contrôle, en plus de la mise en œuvre de pratiques de pêches durable. La Chine encouragera les entreprises chinoises à rejoindre des programmes de certification internationale comme le MSC (*Marine Stewardship Council*).
30. La Chine propose de mettre en place 100 projets en Afrique pour soutenir les modes de subsistance durables des peuples dépendants des forêts, de l'agriculture et de la pêche, par ex : l'agrosylviculture, la commercialisation des « produits forestiers non ligneux » (*Non Timber Forest Product*, NTFP) qui appliquent la norme FairWild et l'écotourisme.

❖ **Protection de la biodiversité**

31. La Chine propose de contribuer à hauteur de 200 millions de yuans aux fonds d'affectation spéciale pour la conservation en Afrique, afin d'enrichir la protection des ressources naturelles et des services écosystémiques qui sont essentiels pour le développement d'économies vertes.
32. La Chine offre de fournir d'expertise technique aux pays africains en matière de monitoring des écosystèmes et aménagement du territoire intégrant la considération des services écosystémiques.
33. La Chine et les pays africains conviennent sur une politique de tolérance zéro sur le commerce illégal d'espèces sauvages et sur une initiative conjointe visant à améliorer l'application des lois et les efforts pour lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages. La Chine s'efforcera de réduire la demande de produits qui constituent une menace pour les espèces sauvages. Dans leur coopération pour la protection des espèces phares tels que les rhinocéros, les éléphants et les requins, la Chine et l'Afrique amélioreront la codification pour permettre de traquer les espèces avec plus de précision dans le commerce de gibier sauvage. La Chine et les pays africains coopéreront pour faire prendre conscience des réglementations relatives au commerce de l'ivoire, en fournissant une formation conjointe aux agents de contrôle des marchés et douaniers chinois et africains. La Chine propose de soutenir 20 projets pour la détection d'espèces de gibier sauvage et des parties de gibier sauvage illégales (y compris l'ivoire) aux douanes dans 20 pays africains.

34. Tout en promouvant le tourisme durable, la Chine expliquera aux citoyens visitant l'Afrique la valeur environnementale et des espèces phares africaines à travers des sites Web, des associations de tourisme, des entreprises de transport, des compagnies aériennes et des agences de voyage, y compris la mise en garde contre la participation au commerce illégal d'espèces sauvages.
35. La Chine et les pays africains financeront un programme d'échange environnemental en relation avec des projets de conservation et 100 stages pour des étudiants d'université spécialisés en biologie ou autres sujets environnementaux.

❖ **Coopération améliorée**

36. La Chine et les pays africains conviennent de coopérer pour améliorer la santé et de l'assainissement en Afrique en utilisant des systèmes naturels et en fournissant accès à l'eau potable.
37. La Chine et les pays africains conviennent de développer une méthodologie commune afin de mesurer les impacts sociaux et environnementaux des investissements inclus dans cet accord, fondée sur des normes internationales.
38. La Chine et les pays africains conviennent d'établir un dialogue plus régulier et améliorer la communication afin d'aborder les problèmes émergents et de maximiser les bénéfices de la coopération.
39. La compréhension mutuelle sera étendue à travers le partage de connaissances des cultures et traditions locales d'appréciation de la nature à travers les Instituts Confucius dans les pays africains et la création d'un Institut africain sous l'égide de l'Union africaine en Chine.
40. Les pays africains et la Chine conviennent d'améliorer l'accès au Forum sur la Coopération sino-africaine (FOCAC) pour les organisations académiques et de la société civile.

REFERENCES

- Agnew, D J. *et. al.* 2010. *West Africa Regional Fisheries Project : Estimation of the Cost of Illegal Fishing in West Africa Final Report*. Marine Resources and Fisheries Consultants. [PDF] : <http://bit.ly/naBZRU>
- Department of Tourism, Republic of South Africa. 2011. *National Tourism Sector Strategy*. [PDF] : <http://bit.ly/oW7gJS>
- EITI. 2011. *EITI Countries*. Extractive Industries Transparency Initiative. [Online]: <http://bit.ly/f4sCJe>
- FOCAC. 2009. *Forum on China-Africa Cooperation Sharm El Sheikh Action Plan (2010-2012)*. Forum on China-Africa Cooperation. [Online]: <http://www.focac.org/eng/dsjbjzjhy/hywj/t626387.htm>
- Haken, J. 2011. *Transnational Crime In The Developing World*. Global Financial Integrity. [PDF] : <http://bit.ly/givUL4>
- Hurst, C. 2010. *China's Rare Earth Elements Industry: What Can the West Learn?*. Institute for the Analysis of Global Security. [PDF] : <http://bit.ly/9HbH4q>
- Mercer, B. *et. al.* 2011. *Protecting and restoring forest carbon in tropical Africa*. <http://bit.ly/kbhBTq>
- OECD. 2011. *OECD Glossary of Statistical Terms*. [Online]: <http://bit.ly/qRZYWt>
- OFID. 2008. *Energy Poverty in Africa*. OPEC Fund for International Development. [PDF] : <http://bit.ly/r4z8St>
- SCBD. 2010. *Global Biodiversity Outlook 3*. Secretariat of the Convention on Biological Diversity, Montréal. [PDF] : <http://bit.ly/cvf7nv>
- UNEP. 2008. *Green Jobs: Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World*. UNEP, ILO, IOE, ITUC.
- UNEP. 2009. *Global Green New Deal Policy Brief*. United Nations Environment Programme. [PDF] : <http://bit.ly/9t6tj>
- UNEP FI and PRI. 2011. *Universal Ownership: Why Environmental Externalities Matter to Institutional Investors*. UNEP Finance Initiative, The Principles of Responsible Investment. [PDF] : <http://bit.ly/bRDWZr>
- WEF. 2011. *Redefining the Future of Growth: The New Sustainability Champions*. World Economic Forum. [PDF] : <http://bit.ly/pknqeZ>
- WHO. 2010. *World Malaria Report 2010*. World Health Organization. [PDF] : <http://bit.ly/j0yv53>
- WHO. 2011. *Indoor Air Pollution and Household Energy*. World Health Organization. [Website]: <http://bit.ly/oxc7ei>
- World Bank. 2011. *GDP (Current US\$)*. [Website]: <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.CD>
- WWF. 2012. *Living Planet Report 2012 Biodiversity, Biocapacity and Better Choices*. WWF, Global Footprint Network, Zoological Society London. [Website]: http://awsassets.panda.org/downloads/1_lpr_2012_online_full_size_single_pages_final_120516.pdf
- WWF. 2010. *The Energy Report*. WWF. [Website]: http://wwf.panda.org/what_we_do/footprint/climate_carbon_energy/energy_solutions/renewable_energy/sustainable_energy_report/

WWF (World Wide Fund for Nature)

2015

Notre but est que pour 2015 l'aide, le commerce et les investissements chinois intègrent des principes environnementaux solides.

1980

Le WWF fut la première organisation de conservation invitée à travailler en Chine, en 1980. Aujourd'hui il y a 9 bureaux dans le pays, outre celui de Pékin.



1961

Le WWF a été créée en 1961.

+100

Le WWF a un réseau s'étendant à plus de 100 pays. Le WWF a 16 bureaux en Afrique.

Pour plus d'information:

Jim Gradoville

Directeur Général, WWF Chine

Tél. +86 (0)10 65116202, jgradoville@wwfchina.org

Dr. Li Lin

Vice Directeur Général, WWF Chine

Tél. +86 (0)10 65116290, lli@wwfchina.org

Claudia Delpero

Directrice de la Communication, WWF Chine

Tél. +86 (0)10 65116227, cdelpero@wwfchina.org

Fax: +86 (0)10 65116222

